

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022
(3^e-4^e tour)**

1. Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal. Il faut préciser qu'il s'agit des 3^e et 4^e tours à la suite de l'élection du 26 juin 2018 où l'un des deux postes, alors au concours, n'a pas été repourvu. À ce propos, la dernière candidate en lice a retiré sa candidature par un courrier écrit à la commission au début du mois de juillet 2018.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 3 octobre 2018 pour traiter de ce préavis, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. MM. Jean-François Chapuisat et Yvan Luccarini étaient excusés pour cette séance.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants : MM. Olivier Feymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard.

3. Travail de la Commission de présentation

Comme déjà mentionné à la suite du retrait de l'une des candidates au début du mois de juillet 2018, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 24 août 2018 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 22 septembre 2018, deux personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations, leurs connaissances de l'environnement et leur vision de la justice ont été abordées avec soin. La vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les quarante-cinq minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidates, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec toute l'attention requise.

4. Préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu, à l'unanimité, un préavis unanime pour l'une des deux candidates qui possède la stature requise pour devenir juge cantonale. Quant à l'autre candidate, les experts ont indiqué que sa candidature était prématurée à ce stade, mais qu'elle pourra être déposée, à nouveau, d'ici quelques années, le temps de gagner en expérience juridique.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont suivi, unanimement aussi, le préavis positif formulé par les experts pour la personne suivante :

- Mme Marie-Pierre Bernel

Quant à la seconde candidate, la commission a également suivi le préavis unanimement négatif formulé par les experts. Après avoir été informée de la nature de son préavis par le président, elle a retiré sa candidature.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, à l'élection de Marie-Pierre Bernel comme juge à 100 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent les consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 22 octobre 2018.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin